



## AVENANT N°1 AU REGLEMENT DU JEU

Une irrégularité d'impression des tickets contraint La Fédération des Unions Commerciales de l'Artois, les Unions Commerciales de l'Artois et la CCI Artois à écourter la durée du jeu. Les gagnants « **DU GROS LOT** » devront se manifester au plus tard le 14 octobre 2024. Passé ce délai, plus aucun lot ne pourra être réclamé.

Est ainsi modifié l'article 3, les autres articles restent inchangés :

### Article 3 – Modalités de participation

- La date limite de participation à l'opération commerciale est fixée au samedi 12 octobre 2024.
- Un ticket à gratter est remis au client gratuitement et sans obligation d'achat chez les commerçants partenaires de l'opération.
- Le jeu est limité à un ticket par participant et par magasin.
- La personne est invitée à gratter le ticket pour vérifier si elle a gagné :
  - 1<sup>er</sup> cas : le mot « PERDU » apparaît, le ticket est perdant, le client n'a rien gagné
  - 2<sup>e</sup> cas : le mot « GAGNE : 15 € » apparaît. Le gagnant est invité à dépenser le bon de 15 € chez le commerçant où il a gagné, jusqu'au **20 décembre 2024**.  
Le commerçant apposera le cachet de son établissement au dos du ticket.
  - 3<sup>e</sup> cas : les mots « GAGNE : GROS LOT » apparaissent, le client a gagné un lot d'une valeur de 500 € (vélos ou trottinettes électriques). Il sera invité à le récupérer lors de la soirée de clôture le **18 novembre à la CCI Artois à Lens**.  
Le gagnant inscrira ses coordonnées au dos du ticket, et le remettra au commerçant qui s'engage à le transmettre à la Fédération des UC Artois **au plus tard le 14 octobre 2024**. Passé ce délai, les tickets ne seront plus valables.
- Les gagnants autorisent la Fédération des UC de l'Artois, l'Union Commerciale et la CCI Artois d'où provient le ticket gagnant à utiliser leurs nom et prénom, leur image, associés au nom de la ville de leur domicile, dans le cadre de toute manifestation publi-promotionnelle ou publicitaire liée au présent jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les prix gagnés.